

**Conseil économique et social**

Distr. limitée
18 novembre 2025

Français
Original : anglais

**Commission économique pour l'Afrique
Comité du développement du secteur privé,
de l'intégration régionale, du commerce,
de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie**
Quatrième réunion
Addis-Abeba (hybride), 18 et 19 novembre 2025

Point 8 de l'ordre du jour*

Examen et adoption du rapport de la réunion

**Projet de rapport de la quatrième réunion du Comité
du développement du secteur privé, de l'intégration
régionale, du commerce, de l'infrastructure, de
l'industrie et de la technologie**

Introduction

1. La quatrième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie s'est tenue à Addis-Abeba les 18 et 19 novembre 2025. Elle avait pour thème : « Tirer parti des technologies de pointe et de l'innovation pour faire progresser l'intégration régionale en vue d'une croissance durable et inclusive ».

2. Trois réunions de groupes d'experts ont précédé celle du Comité. Il s'est agi, respectivement, de l'examen d'un projet d'étude sur les normes et standards pour la réussite des zones économiques spéciales en Afrique ; d'un échange de vues sur les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport intitulé « *État de l'intégration régionale en Afrique - Réaliser la Communauté économique africaine : Vers une union douanière continentale africaine et un marché commun continental africain* » ; et d'un atelier de sensibilisation et de formation à l'utilisation de la boîte à outils pour la planification et l'établissement de rapports intégrés élaborée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin d'aligner les plans de développement nationaux sur le Programme d'action d'Avaza pour les pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 et sur les priorités définies dans des cadres de développement régionaux et mondiaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et le Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés.

Participation

3. Des représentants des membres de la CEA ci-après ont participé à la réunion en personne : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Djibouti, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger,

* E/ECA/CPRTIIT/4/L.1.



Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Togo, Zambie et Zimbabwe.

4. Des représentants des institutions et organisations intergouvernementales ci-après ont également participé à la réunion : Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD), Banque africaine de développement (BAD) et Commission de l'Union de la jeunesse africaine (AYUC).

5. Des représentants des communautés économiques régionales ci-après ont également participé à la réunion : Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et Marché commun de l'Afrique australe (COMESA).

6. Des représentants des institutions et organisations ci-après ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs : Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA), Ghana Free Zones Authority (Autorité des zones franches du Ghana), Nigeria Economic Zones Association (Association des zones économiques du Nigéria), Special Economic Zones Authority of Botswana (Autorité des zones économiques spéciales du Botswana), Triple Line Consulting, Université de Lomé et University of Johannesburg (Université de Johannesburg).

7. La liste complète des participants sera diffusée sous forme de document d'information.

I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

8. La réunion a été ouverte par le Président du Bureau sortant (le représentant de la Guinée-Bissau), qui a remercié la CEA, en tant que secrétariat du Comité, d'avoir organisé la réunion. Il a exprimé sa gratitude au Gouvernement éthiopien pour avoir accueilli la réunion. Il a souligné l'importance de la réunion et le choix du thème, « Tirer parti des technologies de pointe et de l'innovation pour faire progresser l'intégration régionale en vue d'une croissance durable et inclusive », qui, selon lui, était opportun compte tenu des lourdes conséquences des problèmes mondiaux et régionaux de grande envergure sur les économies africaines et de la nécessité de reconstruire en mieux. Il a conclu en réitérant le soutien de son pays au/à la Président(e) du nouveau Bureau et au secrétariat dans la mise en œuvre des programmes et activités.

9. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire exécutif de la CEA a souhaité la bienvenue aux participants. Il a mis en lumière les évolutions majeures ayant marqué les cinq dernières années sur le continent africain, notamment les progrès rapides des technologies de pointe et l'approfondissement de l'intégration continentale dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a conclu en déclarant que la CEA continuerait à mettre en œuvre des mesures pour aider les pays africains dans leurs efforts visant à réaliser une industrialisation conforme au thème de la quatrième réunion du Comité.

II. Élection du Bureau [point 2 de l'ordre du jour]

10. Les participants ont élu les pays suivants pour constituer le Bureau de la réunion du Comité, sur la base d'une représentation sous-régionale par roulement :

Président :	Zimbabwe (Afrique australe)
Premier Vice-Président :	Mauritanie (Afrique du Nord)

Deuxième Vice-Président : République-Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)

Troisième Vice-Président : République démocratique du Congo (Afrique centrale)

Rapporteur : Cabo Verde (Afrique de l'Ouest)

11. Après l'élection, le Président du nouveau Bureau, le représentant du Zimbabwe, a remercié les participants de leur appui et de leur confiance. Il a ensuite salué l'excellent travail et le leadership du Président sortant. Il a remercié la CEA pour son travail remarquable et a félicité les membres de son personnel pour leur expertise. Il s'est réjoui de la perspective de voir la Commission continuer à apporter son soutien à ses membres et s'est engagé à soutenir pleinement la CEA dans la mise en œuvre de ses programmes tout au long du mandat qui venait de lui être confié.

III. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 3 de l'ordre du jour]

12. Le Président nouvellement élu a présenté l'ordre du jour provisoire de la quatrième réunion, publié sous la cote E/ECA/CPRTIIT/4/1. L'ordre du jour a été adopté sans amendement, comme suit :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Présentation des rapports par le secrétariat :
 - a) Approfondir l'intégration régionale en Afrique : favoriser les chaînes de valeur régionales grâce à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine au service de l'innovation, de la diversification et de la transformation économique ;
 - b) Technologies de pointe : catalyseurs de l'innovation, de l'intégration régionale et du développement durable ;
 - c) Exploiter l'énergie et les transports au service de la transformation économique et sociale de l'Afrique.
5. Présentation sur le thème de la réunion : « Tirer parti des technologies de pointe et de l'innovation pour faire progresser l'intégration régionale en vue d'une croissance durable et inclusive ».
6. Débat général sur le thème de la réunion.
7. Examen des plans-programmes pour 2024 et 2025 concernant le développement du secteur privé, l'intégration régionale, le commerce, les infrastructures, l'industrie et la technologie, ainsi que des priorités du plan-programme pour 2026.
8. Examen et adoption du rapport de la réunion.
9. Clôture de la réunion.

13. Le programme de travail a été adopté sans modification, tel que figurant au document E/ECA/CPRTIIT/4/3/Rev.1.

IV. Présentation des rapports par le secrétariat [point 4 de l'ordre du jour]

A. Approfondir l'intégration régionale en Afrique : favoriser les chaînes de valeur régionales grâce à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine au service de l'innovation, de la diversification et de la transformation économique

1. Présentation

14. Présentant un rapport sur ce point (E/ECA/CPRTIIT/4/6), un représentant du secrétariat a souligné que la compétitivité de l'Afrique dans l'économie numérique mondiale dépendait de l'harmonisation des réglementations, de l'interopérabilité des systèmes et d'une solide infrastructure transfrontalière. Malheureusement, la faible intégration régionale et les lacunes en matière de connectivité continuaient d'entraver les progrès. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait permettre de relever ces défis en renforçant la cohérence réglementaire, en réduisant les coûts de mise en conformité et en attirant les investissements numériques. En outre, les technologies de pointe – telles que les systèmes douaniers numériques et les plateformes réglementaires interopérables – pourraient accélérer la transition de l'Afrique vers une union douanière continentale et un marché commun. Sur cette base, les cadres régionaux pourraient catalyser les chaînes de valeur régionales dans des secteurs critiques tels que l'agroalimentaire, le tourisme, la santé et les industries pharmaceutique et automobile. Ces chaînes de valeur axées sur la technologie et la connaissance ouvraient la voie à une industrialisation inclusive, à une résilience économique et à une intégration régionale plus profonde.

2. Débat

15. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné la nécessité de renforcer l'approche de la technologie numérique en Afrique en donnant la priorité à l'innovation menée par les jeunes, en améliorant l'accès au financement pour le développement de la technologie et en s'appuyant sur les universités en tant que centres de recherche-développement. Les participants ont insisté sur l'importance du renforcement et de la protection des droits de propriété intellectuelle afin de préserver l'innovation et de promouvoir le progrès technologique. Ils ont aussi souligné la nécessité de développer les solutions commerciales numériques, en vue de stimuler le commerce intra-africain, d'enrichir les informations commerciales et de soutenir l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur régionales. Enfin, les participants ont insisté sur le fait que de nombreuses entreprises à travers le continent restaient aux premiers stades de l'industrialisation, d'où la nécessité d'élaborer des stratégies visant à accélérer l'adoption des technologies de pointe et à faire en sorte que la transformation numérique contribue aux objectifs de la région en matière d'industrialisation et d'intégration.

3. Recommandations

16. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Renforcer les compétences numériques et les écosystèmes d'innovation en favorisant une collaboration plus étroite entre les établissements universitaires, l'industrie et les pouvoirs publics ;

- ii) Améliorer l'accès au financement pour les jeunes innovateurs et les petites et moyennes entreprises, y compris l'accès à des mécanismes de financement ciblés conçus pour soutenir l'entrepreneuriat numérique et le développement de la technologie ;
 - iii) Développer et appliquer des systèmes solides de droits de propriété intellectuelle afin de préserver les technologies mises au point en Afrique et d'encourager l'investissement dans l'innovation ;
 - iv) Adopter des solutions commerciales numériques, telles que le Système panafricain de paiement et de règlement et d'autres plateformes de paiement, afin de réduire les coûts et d'améliorer la facilitation des échanges ;
- b) La CEA est encouragée à :
- i) Fournir une assistance technique et contribuer au renforcement des capacités en matière de transformation numérique, de mise à niveau industrielle et d'adoption de technologies de pointe parmi ses membres ;
 - ii) Renforcer le soutien aux écosystèmes d'innovation, notamment en mettant en place des programmes visant à développer les compétences numériques, à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes et à renforcer la collaboration entre les universités et les entreprises ;
 - iii) Aider ses membres à élaborer ou à renforcer des cadres de propriété intellectuelle, en tirant parti des technologies émergentes et conformément aux priorités d'intégration régionale ;
 - iv) Promouvoir l'adoption et l'expansion des plateformes commerciales numériques en fournissant des conseils, des analyses et un appui au renforcement des capacités en matière de préparation au commerce numérique.

B. Technologies de pointe : catalyseurs de l'innovation, de l'intégration régionale et du développement durable

1. Présentation

17. Présentant un rapport sur ce point (E/ECA/CPRTIIT/4/7), un représentant du secrétariat a déclaré que les technologies de pointe – telles que l'intelligence artificielle, le séquençage génétique et la robotique – étaient en train de remodeler les économies et les sociétés dans le monde entier. En Afrique, le rythme des changements technologiques présentait à la fois des défis et de vastes possibilités. Ces technologies pourraient renforcer l'écosystème d'innovation, stimuler l'efficacité des secteurs public et privé et accélérer les progrès vers un développement durable. L'expansion du marché unique continental offrait à l'Afrique une possibilité exceptionnelle d'exploiter ces outils pour approfondir l'intégration régionale et mettre au point des solutions technologiques locales. Parmi les tendances des technologies de pointe les plus pertinentes pour l'Afrique, on pouvait citer : la baisse des coûts de la technologie ; la convivialité croissante d'outils numériques tels que l'intelligence artificielle ; la maturité industrielle de la robotique, des véhicules électriques et d'autres technologies ; le développement de systèmes énergétiques plus propres sous l'effet des pressions environnementales ; et l'utilisation croissante de la technologie de la chaîne de blocs pour renforcer la transparence et réduire la corruption. Les mesures nécessaires pour débloquer les marchés comprenaient une forte impulsion des pouvoirs publics et des stratégies nationales ; des coentreprises dans les infrastructures à forte intensité technologique ; des alliances avec des chefs de file mondiaux du développement de la technologie ; des centres d'excellence dans des domaines émergents ; une intégration des technologies de pointe dans les systèmes

éducatifs ; des centres d'essai et d'expérimentation ; et davantage de participation des parties prenantes, de responsabilité et de transparence. Les technologies de pointe jouaient un rôle essentiel dans l'intégration régionale en améliorant le commerce transfrontalier, en réduisant les inefficacités et en renforçant les liens entre les marchés. La mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et la création d'un marché continental pourraient stimuler le développement et la diffusion des technologies de pointe en permettant la mise en place d'installations partagées pour la recherche-développement, en soutenant des normes communes et en encourageant l'investissement dans les écosystèmes d'innovation.

2. Débat

18. Au cours du débat qui a suivi, le Comité s'est penché sur la croissance du marché des véhicules électriques, la nécessité d'une production africaine et les capacités globales de l'Afrique en matière de production d'électricité. Les participants ont souligné l'importance du recyclage des batteries des véhicules électriques et du développement des capacités africaines de fabrication de panneaux solaires et de production d'énergie. Ils ont évoqué l'inégalité dans l'adoption de la technologie, les couches sociales marginalisées et les pays les moins développés restant à la traîne ; les avantages de la technologie de fabrication sur le continent, y compris la réduction des dépendances extérieures ; les conséquences plus vastes du développement technologique ; le rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement de la technologie ; et la contribution potentielle des technologies de pointe à la réduction du coût de la mobilité, des voyages et de l'infrastructure numérique.

3. Recommandations

19. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Promouvoir les principes de l'économie circulaire dans la production et l'utilisation des batteries de véhicules électriques ;
 - ii) Collaborer à la promotion de la création d'une chaîne de valeur régionale pour les batteries de véhicules électriques, en tirant parti de la richesse du continent en minéraux essentiels ;
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Aider ses membres à élaborer des stratégies de production et de recyclage des batteries de véhicules électriques ;
 - ii) Réaliser des études sur les transports et les télécommunications, en vue de contribuer à l'élaboration de politiques visant à remédier aux coûts élevés et à l'accès limité dans ces domaines ;
 - iii) Promouvoir des politiques intégrées en matière de véhicules électriques dans les pays et sous-régions d'Afrique.

C. Exploiter l'énergie et les transports au service de la transformation économique et sociale de l'Afrique

1. Présentation

20. Présentant un rapport sur ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait observer que l'Afrique se trouvait à un moment charnière de la transformation de ses infrastructures. La CEA avait apporté son concours au développement des corridors de transport, des projets d'intégration régionale et des systèmes énergétiques du continent. Les pays africains avaient donné la

priorité à la durabilité, amélioré la connectivité transfrontalière et mobilisé des ressources intérieures pour remodeler le paysage infrastructurel du continent.

2. Débat

21. Ce point n'a fait l'objet de débat.

3. Recommandations

22. Aucune recommandation n'a été formulée au titre de ce point.

V. Présentation sur le thème de la réunion : « Tirer parti des technologies de pointe et de l'innovation pour faire progresser l'intégration régionale en vue d'une croissance durable et inclusive » [point 5 de l'ordre du jour]

23. Présentant un rapport sur ce point de l'ordre du jour (E/ECA/CPRTIIT/4/5), un représentant du secrétariat a souligné que les technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle, la biotechnologie, les énergies renouvelables et la finance numérique étaient de puissants moteurs de transformation et d'intégration régionale en Afrique. Ces innovations remodelaient déjà des secteurs vitaux – de la mobilité électrique et de la technologie agricole à l'exploitation minière et aux technologies financières ou fintech) – tout en offrant de nouveaux outils pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. La technologie et l'intégration se renforçaient mutuellement, la Zone de libre-échange continentale africaine offrant les moyens de faire prospérer l'innovation. Des investissements plus importants dans les compétences, la recherche, les infrastructures et les marchés étaient nécessaires pour renforcer l'état de préparation du continent. Les participants ont été invités à réfléchir à la question de savoir comment faire en sorte que les technologies de pointe puissent générer une croissance inclusive et durable sur le continent.

VI. Débat général sur le thème de la réunion [point 6 de l'ordre du jour]

A. Table ronde

24. Le représentant du secrétariat du COMESA a décrit l'expérience croissante de la région dans l'utilisation des technologies de pointe pour faire progresser l'intégration régionale. Il a précisé que les solutions numériques avaient amélioré la facilitation des échanges, notamment grâce à des systèmes à guichet unique et à des plateformes de surveillance en ligne. Un système régional de paiement numérique, mis en œuvre par l'intermédiaire de la chambre de compensation du COMESA, permettait de remédier aux incompatibilités monétaires et de promouvoir l'inclusion financière des commerçants transfrontaliers. Les travaux en cours visant à harmoniser les normes, les certifications et les cadres réglementaires applicables aux biens et aux produits technologiques réduisaient la fragmentation et amélioraient la conformité. Avec l'appui de l'Union européenne, le COMESA soutenait également le renforcement des chaînes de valeur régionales par le biais de programmes dans le secteur agroalimentaire.

25. Le représentant du secrétariat de la SADC a indiqué que les abondantes ressources naturelles de l'Afrique constituaient un puissant tremplin pour faire progresser les technologies de pointe et l'innovation. Ces dernières permettaient au continent de jouer un rôle stratégique dans les chaînes de valeur

mondiales de haute technologie en soutenant la transformation en Afrique des minéraux destinés aux batteries et aux semi-conducteurs, en alimentant les industries numériques avec de l'énergie à faible teneur en carbone et en tirant parti de la biodiversité pour réaliser des percées dans les domaines de la biotechnologie, des produits pharmaceutiques et de la bio-ingénierie. Les vastes terres agricoles offraient également des possibilités pour l'agriculture de précision, la surveillance par satellite et l'agriculture intelligente face au climat. L'orateur a ajouté que, pour tirer parti de ces opportunités, il était nécessaire d'investir dans les infrastructures, la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, et d'optimiser la collaboration régionale.

B. Débat général

26. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné l'importance de la planification et de la gouvernance, de la collaboration régionale et de la participation du secteur privé pour exploiter les technologies de pointe. Ils ont en outre insisté sur la nécessité pour les gouvernements de réduire les risques liés à l'investissement et d'améliorer l'environnement des affaires, et pour les banques panafricaines de jouer un rôle dans la réduction du coût du capital. Les technologies de pointe pourraient stimuler la productivité des petites et moyennes entreprises, soutenir l'emploi des jeunes et promouvoir la valeur ajoutée, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des exportations de matières premières. L'innovation devrait viser à approfondir le commerce intra-africain, tout en garantissant la protection de l'emploi dans le contexte de l'automatisation. Les participants ont aussi souligné la nécessité d'harmoniser la réglementation à l'échelle continentale, en particulier en accélérant la ratification du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique. Ils ont également mis en avant les opportunités offertes par la mobilité électrique, les minéraux critiques, la rétro-ingénierie et la gestion sûre des déchets électroniques pour les batteries de véhicules électriques en fin de vie.

C. Recommandations

27. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Réduire les risques liés à l'investissement dans les technologies de pointe et favoriser un environnement propice à la participation du secteur privé ;
 - ii) Évaluer le rôle des gouvernements dans la promotion active des technologies de pointe et la facilitation des investissements dans ce domaine ;
 - iii) Réduire les coûts liés à l'activité commerciale qui affectent le développement des technologies de pointe ;
 - iv) Accélérer la ratification et la mise en œuvre du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique ;
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Aider les pays africains à apprendre les uns des autres, à mettre en avant les meilleures pratiques et à donner des conseils sur la manière de tirer parti des technologies de pointe au service du développement durable ;

- ii) Aider ses membres à accélérer la mise en œuvre du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique ;
- iii) Faciliter la création de plateformes telles qu'une alliance des universités et des laboratoires de recherche africains ;
- iv) Soutenir le renforcement des capacités s'agissant de solutions prêtes à être commercialisées ;
- v) Envisager de contribuer à la mise à l'échelle de projets tels que le projet d'économie circulaire du COMESA financé par l'Union européenne ;
- vi) Étudier les possibilités de créer un « canal vert » pour le transport sûr et efficace de matériaux secondaires, comme les batteries usagées des véhicules électriques, afin de faciliter la rétro-ingénierie et de renforcer les chaînes de valeur connexes sur tout le continent.

VII. Examen des plans-programmes 2024 et 2025 concernant le développement du secteur privé, l'intégration régionale, le commerce, les infrastructures, l'industrie et la technologie, et des priorités du plan-programme 2026 [point 7 de l'ordre du jour]

A. Présentation

28. Un représentant du secrétariat a présenté un résumé du projet de plan-programme pour 2026 et a passé en revue l'exécution du programme en 2024 et 2025 en ce qui concerne les trois sous-programmes suivants qui relevaient de la compétence du Comité : technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles ; intégration régionale et commerce ; et développement du secteur privé et financement.

B. Discussion

29. Les participants ont demandé davantage d'informations sur les programmes ci-après :

- a) *[à compléter en fonction des recommandations des participants pendant la réunion] ;*
- b) *[à compléter en fonction des recommandations des participants pendant la réunion.]*

C. Recommandations

30. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) *[à compléter en fonction des recommandations des participants pendant la réunion] ;*
- b) *[à compléter en fonction des recommandations des participants pendant la réunion.]*

VIII. Examen et adoption du rapport de la réunion [point 8
de l'ordre du jour]

31. [à compléter]

IX. Clôture de la réunion [point 9 de l'ordre du jour]

32. [à compléter]
